

**COMMISSION EUROPÉENNE**

DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Direction F - Office alimentaire et vétérinaire

**Unité 4 – Alimentation d'origine végétale, phytosanitaire; traitement et distribution**

**En coopération avec l'IMMR (CCR), unité Sécurité et qualité des denrées alimentaires, et l'unité (SANCO) E3**

**Contrôle des résidus de pesticides  
dans les produits d'origine végétale  
dans l'Union européenne, en Norvège, en Islande et au  
Liechtenstein**

**Rapport 2004 – Résumé**

octobre 2006

## **1. RESUME**

### **1.1. Programmes de contrôle nationaux**

Le présent rapport décrit la situation relative au contrôle des résidus de pesticides auquel ont procédé les États membres de l'Union européenne (UE) participants et trois États de l'EEE (Norvège, Islande et Liechtenstein) au cours de l'année calendrier 2004. Cette année, pour la première fois, le rapport présente des données provenant de huit nouveaux États membres (Chypre, la République tchèque, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie).

Au total, quelque 60 450 échantillons ont été analysés. Environ 92 % des échantillons analysés étaient des fruits, des légumes et des céréales frais (y compris surgelés), tandis qu'environ 8 % étaient des produits transformés. Au total, 677 pesticides différents ont été recherchés, les capacités d'analyse des laboratoires des États participants variant de 41 à 595 substances. Les 50 428 échantillons de fruits et légumes contrôlés ont fait l'objet d'un total de 6 783 859 analyses portant, en moyenne, sur la recherche de 135 substances. Sur l'ensemble des pesticides recherchés dans les analyses, 324 substances (48 %) ont été détectées.

55,6 % des échantillons contrôlés ne contenaient pas de résidus détectables et 39,7 % présentaient des teneurs égales ou inférieures aux limites maximales de résidus (LMR) nationales ou communautaires. Pour 4,7 % des échantillons, les teneurs en résidus dépassaient la LMR (LMR nationale ou communautaire). Si l'on ne tient compte que des produits frais, le pourcentage d'échantillons ne contenant pas de résidus détectables tombe à 53 %, celui des échantillons présentant des teneurs inférieures ou égales aux LMR s'élève à 42 % et ces limites sont dépassées dans 5 % des échantillons. En ce qui concerne les denrées alimentaires transformées, 75 % des échantillons ne contenaient pas de résidus détectables, 24 % présentaient des teneurs inférieures ou égales aux LMR et ces dernières étaient dépassées dans 1,2 % des échantillons. Pour les aliments pour nourrissons, 92 % des échantillons ne contenaient pas de résidus détectables, 6 % présentaient des teneurs inférieures ou égales aux LMR et ces dernières étaient dépassées dans 2,7 % des échantillons (des LMR inférieures s'appliquent de façon spécifique à ces aliments).

Les LMR communautaires sont plus souvent dépassées dans les produits importés de pays tiers (6,8 dépassements/100 échantillons) que dans ceux provenant de l'UE (2,4 dépassements/100 échantillons).

Par comparaison aux années précédentes, le pourcentage d'échantillons présentant des teneurs en résidus inférieures ou égales à la LMR a tendance à s'accroître, le niveau actuel s'établissant à 42 % (pour les produits frais). Le nombre d'échantillons dépassant les LMR est légèrement inférieur aux résultats des deux années précédentes. Le pourcentage d'échantillons de fruits, légumes et céréales frais contenant plusieurs résidus est en hausse, atteignant 23,4 % en 2004.

L'accroissement des capacités d'analyse des laboratoires explique en partie celui des taux de détection de pesticides. Cette évolution est reflétée par le nombre sans cesse croissant de substances recherchées dans les dépistages par analyse menés depuis 1997.

### **1.2. Programme de contrôle coordonné européen**

Dans le cadre du programme coordonné de l'UE, la présence de 47 pesticides a été recherchée dans huit produits (les pommes, les tomates, les laitues, les fraises, les poireaux, le jus

d'orange, les choux pommés et le seigle/l'avoine). La liste des pesticides recherchés en 2004 comprend les 42 substances recherchées en 2003, plus cinq autres. Au total, 13 953 échantillons ont été analysés dans le cadre de ce programme.

Les pesticides les plus fréquemment détectés étaient le diphénylamine, le groupe du manèbe, le cyprodinil, le tolylfluanide, le groupe du bénomyl, l'iprodione, la procymidone et le fenhexamide. Les dépassements de LMR constatés le plus fréquemment concernaient le groupe du manèbe, l'oxydéméton-méthyl, le groupe du bénomyl, l'endosulfan, le bromopropylate, le dicofol et la procymidone.

Les fraises, les pommes et les laitues présentaient le pourcentage le plus élevé d'échantillons contenant des résidus, et 63 % des échantillons de fraises contenaient des résidus en teneurs inférieures ou égales à la LMR. Les échantillons de choux pommés et de tomates contenaient moins souvent des résidus (23 % et 36 % respectivement). Les pourcentages les plus faibles (< 20 %) d'échantillons présentant des teneurs en résidus inférieures ou égales à la LMR ont été constatés pour le jus d'orange, les poireaux et le seigle/l'avoine. Pour l'ensemble des huit produits analysés, la grande majorité des résidus détectés n'étaient pas présents en teneurs dépassant les LMR. Des dépassements de LMR ont été le plus fréquemment constatés dans les laitues (3,3 %), suivies par les fraises (2,8 %), les choux pommés (2,3 %) et les pommes (1,8 %).

La combinaison «cyprodinil/fraises» est la combinaison pesticide/denrée pour laquelle des résidus détectables ont été relevés le plus souvent, 34 % des échantillons de fraises présentant des résidus de cette substance. Viennent ensuite les combinaisons «iprodione/laitues» (23 %), «fenhexamide/fraises» (22 %) et «groupe du manèbe/laitues» (22 %). Les LMR étaient dépassées dans plus de 0,5 % des échantillons pour huit combinaisons pesticide/denrée. Les pourcentages les plus élevés ont été observés pour le groupe du manèbe, dont les teneurs dépassaient les LMR le plus souvent dans les choux pommés (3,7 % du total des échantillons), suivi par l'oxydéméton-méthyl dans les laitues (1,5 % du total des échantillons), le groupe du bénomyl dans les fraises (1,5 % des échantillons), le groupe du manèbe dans les laitues (1,4 %) et l'oxydéméton-méthyl dans les pommes (0,9 %).

La distribution des résidus de pesticides entre unités individuelles d'échantillons prélevés dans le commerce a fait l'objet d'un exercice distinct. En raison du faible nombre d'unités individuelles dans les échantillons, les données ne permettent pas de tirer des conclusions quant à l'homogénéité des lots échantillonnés. Les données indiquent que, lorsque les lots échantillonnés ne proviennent manifestement pas de producteurs uniques, la variabilité des résultats relatifs aux unités individuelles s'accroît.

Des évaluations d'exposition chronique (à long terme) démontrent que les doses de pesticides ingérées restent clairement inférieures à la dose journalière admise (DJA) et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter d'une toxicité chronique. Les données obtenues à partir d'une évaluation indicative d'exposition aiguë (à court terme), à partir de scénarios catastrophes s'appuyant sur les niveaux de résidus détectés les plus élevés, couplés à une consommation importante d'aliments et à une masse corporelle faible, indiquent des dépassements de la dose de référence aiguë (DRA) dans certains échantillons, particulièrement en ce qui concerne l'oxydéméton-méthyl dans les pommes et les laitues.

### **1.3. Assurance qualité et échantillonnage**

Dans le cadre des programmes nationaux et du programme coordonné européen, des échantillons ont été prélevés en différents points chez des détaillants, des grossistes, sur des

marchés, aux points d'entrée et dans des industries de transformation. Des plans d'échantillonnage nationaux existent dans la plupart des États. Ils tiennent compte, notamment, des données de consommation, des statistiques de production, de la proportion importations/exportations et des risques (à partir des résultats des années antérieures, par exemple).

Un nombre sans cesse croissant de laboratoires a été accrédité depuis 1998. En 2004, tous les États participants ont eu recours à au moins quelques laboratoires accrédités, dix-huit des vingt-six États (69 %) utilisant uniquement ce type de laboratoire. Il est à noter que la majorité des nouveaux États membres qui ont participé au programme de contrôle de l'UE pour la première fois en 2004 utilise exclusivement des laboratoires accrédités. Au total, en 2004, quelque 87,5 % des échantillons soumis au contrôle ont été analysés par des laboratoires accrédités.

Les États participants ont signalé la participation de 124 des 155 laboratoires (80 %) à des tests de compétence. La majorité des laboratoires ont appliqué, en partie au moins, les lignes directrices de l'UE concernant les procédures de contrôle de la qualité applicables aux analyses de résidus de pesticides, le niveau d'application variant toutefois selon le chapitre des lignes directrices considéré.